



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Violences sexuelles et basées sur le genre en RCA : avec le ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, grâce à un financement de la France et de la Fondation Pierre Fabre, un consortium de partenaires internationaux s'engage pour une prise en charge globale des victimes

Ce 30 janvier 2020 a été signé un accord entre le ministère de l'Economie et du Plan et un consortium d'organisations réunissant la Fondation Pierre Fabre, la Fondation Panzi RDC, la Fondation Dr Denis Mukwege et l'Institut francophone pour la justice et la démocratie. Cet accord permet la création d'un centre de prise en charge globale des victimes de violences sexuelles et basées sur le genre à Bangui.

Ce projet d'une durée de 4 ans et d'un montant de 4,2 millions d'euros est financé à hauteur de 3 millions d'euros par la France, à travers l'Agence française de développement, et à hauteur de 1,2 millions d'euros par la Fondation Pierre Fabre.

Face aux effets des violences sexuelles et basées sur le genre au sein de la population centrafricaine, et forts de leur expérience commune en République démocratique du Congo, les quatre partenaires du consortium ont décidé de s'unir à nouveau pour répliquer à Bangui le modèle de prise en charge globale des victimes mis en place par le Dr Mukwege.

Ce programme permettra aux victimes de Bangui et des provinces d'accéder à des soins de qualité, selon un parcours coordonné, accompagné et complet, grâce à la mise en place d'un « guichet unique » localisé au sein du Centre hospitalier universitaire de l'amitié sino-centrafricaine et de l'Association des femmes juristes de Centrafrique (AFJC), deux organisations déjà reconnues pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles dans le pays. Il permettra une réponse globale aux besoins des victimes :

- prise en charge médicale : référencement des victimes, renforcement du service de gynécologie obstétrique et de la maternité du Centre hospitalier universitaire de l'amitié sino-centrafricaine ;
- prise en charge psychologique : campagnes de communication et d'information, renforcement de l'unité de soins psychiatriques, formation des psychologues ;
- assistance juridique : accompagnement des victimes dans les procédures judiciaires, soutien à l'accueil par l'association des femmes juriste ;
- assistance socio-économique : réinsertion sociale par la formation professionnelle, création d'un centre d'hébergement temporaire.

Le projet prévoit de prendre en charge de 3240 victimes. Le service gynéco-obstétrique du Centre Hospitalier Universitaire de l'Amitié sino-centrafricaine et l'AFJC bénéficieront de formations tout au long du projet. Le projet améliorera aussi à terme la prise en charge des victimes par les institutions et appuiera un dialogue entre les associations de victimes et les autorités centrafricaines.

La cérémonie de signature s'est déroulée au ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, en la présence du ministre, de l'ambassadeur de France, du directeur de l'Agence française de développement en Centrafrique et de la directrice générale de la Fondation Pierre Fabre.